

dépôt des phrases dithyrambiques dont le ministre a usé, je dis que ce bill trahit le consommateur canadien. Il ne lui offre aucune garantie de protection contre les monopoles, pas la moindre.

Le ministre m'a demandé d'indiquer l'autorité constitutionnelle. C'est justement ce qu'il fera lorsque ce bill sera adopté. Il demandera «Quelle autorité constitutionnelle ai-je pour agir?» C'est ce qu'il dira lorsque les prix monteront sans cesse. Il dira: «Je ne puis rien faire, je n'ai aucun pouvoir. Le bill est impuissant et si j'agis on m'accusera de violer la constitution, que j'empiète dans un domaine qui, d'après la constitution, relève des provinces. Toutefois, je l'ai mon chef-d'œuvre de bill. Le mot a vraiment du cachet». C'est tout ce que c'est: un magnifique bill tout enrubanné.

Ainsi qu'il est consigné à la page 3211 du *Hansard* d'hier, le ministre a dit:

...nous nous conformons implicitement, je pense, aux recommandations du rapport intérimaire du Conseil économique du Canada...

Après avoir dit qu'il croit implicitement se conformer aux recommandations du Conseil économique, il ajoute cette phrase bizarre:

...en plus ou moins dans certains cas, davantage dans d'autres...

Il agit plus ou moins implicitement. En fait, le ministre met la charrue devant les bœufs. N'eût été le désir du gouvernement de dresser cette façade prestigieuse pour y abriter le jeune et beau chevalier au panache blanc qui, lance à la main, galope à la rescousse des consommateurs, franchement, tout ce qu'il fallait faire pour créer son ministère, était d'incorporer l'article 6 du bill à la loi actuelle sur l'organisation du gouvernement. C'est tout.

**L'hon. M. Hees:** C'est une lance en caoutchouc.

**M. Nielsen:** Oui, c'est bien cela.

**L'hon. M. Turner:** Vous souvenez-vous de la nuit des couteaux en caoutchouc, George?

**M. Nielsen:** Bref, monsieur l'Orateur, nous voulons—de ce côté-ci de la Chambre—que les consommateurs canadiens sachent si ces hausses de prix si éprouvantes sont justifiées. Dans le cas contraire, nous croyons que les consommateurs ont droit d'exiger qu'on fasse quelque chose dans ce domaine; or, aucune disposition de ce projet de loi ne répond à l'un ou à l'autre de ces critères.

[M. Nielsen.]

Le ministre a beau jeu de parler des problèmes constitutionnels et de déclarer que ces domaines ne le concernent pas. Je lui rappelle que le Parlement n'est pas une assemblée sans pouvoir. Le paragraphe 6(2) prévoit la collaboration avec les provinces dans le domaine de la recherche. Pourquoi ne pas inclure un article semblable au sujet de la hausse des prix des biens de consommation? Nous voulons connaître les faits. Nous voulons savoir s'il existe de graves abus de privilège permettant à ceux qui détiennent des monopoles de pressurer le consommateur canadien et de déposséder l'agriculteur en contrôlant la répartition des principales denrées alimentaires. En outre, le gouvernement doit nous soumettre des remèdes dignes d'être examinés et adoptés. Mais si la situation n'est pas telle que je l'ai décrite, nous voulons le savoir également. Nous demandons au ministre, comme nous l'avons si souvent demandé au gouvernement, lors même du débat sur le budget, d'assumer ses responsabilités au lieu d'entreprendre une nouvelle étude, de former encore un groupe spécial, un nouveau conseil ou un autre organisme. Pourquoi le gouvernement ne prend-il pas ses responsabilités?

● (4.40 p.m.)

Le ministre nous a fait hier soir et aujourd'hui un battage publicitaire formidable rempli de belles phrases, de buts louables et, à vrai dire, d'objectifs valables, mais complètement dépourvu de moyens pour les réaliser. Si j'ai tort, nous aimerions tous apprendre du ministre comment nous allons régler le prix des aliments. J'aimerais qu'il nous dise comment il compte réduire les prix et empêcher les bénéfices exorbitants. Comment le consommateur canadien va-t-il être protégé contre le prix excessif des aliments? Apparemment, le ministre ne peut nous le dire.

Si j'ose emprunter une expression à l'histoire de la politique, je dirai que le ministre a produit une Cadillac en or massif dont le réservoir d'essence est vide. Il pèse à fond sur l'accélérateur, mais comme les roues arrière sont soulevées sur un cric, il n'avance pas. Il a même un cheval, mais celui-ci s'en va dans la mauvaise direction. Il compte sur le cheval pour pousser la voiture au lieu de la tirer. Tout ce que nous demandons au ministre, c'est de faire le plein d'essence et de se mettre en marche. Nous lui demandons de faire quelque chose à propos de ces prix élevés. La situation est beaucoup trop grave pour recourir à des expressions vides de sens, à une façade publicitaire dérisoire, comme celle que représente ce projet de loi. Le consommateur a besoin d'être protégé, mais cette mesure ne lui offre aucune protection.